

RAPPORT D'ACTIVITES 2017

INTRODUCTION

L'article 88 de la loi NOTRe du 7 Août 2015 a apporté des avancées par rapport à l'ancien texte de la loi Voynet sur plusieurs points importants concernant le rôle et la place des Conseils de développement, notamment : diversification de leur composition, élargissement des missions, reconnaissance des capacités d'auto-saisine, clarification des relations avec l'intercommunalité qui "veille aux conditions du bon exercice des missions du Conseil", examen et mise en débat par l'assemblée intercommunale du rapport d'activités...

Au cours du 1er semestre 2017, un nouveau Conseil de développement a été constitué et installé. Les membres issus de la société civile appartenant aux Conseils de développement du Pays de la Lys Romane et d'Artois Comm.ont été consultés pour connaître leur souhait d'intégrer ou non la nouvelle structure de démocratie participative.

Cette installation a eu lieu le 15 mai 2017 sous la présidence d'Alain WACHEUX, Président de l'agglomération Béthune-Bruay-Artois Lys romane.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

- Une instance de démocratie participative à l'échelon de l'agglomération.
- Un lieu de réflexion, de débat et de production collective de membres de la société civile sur les problématiques à l'échelle de l'agglomération mais également, plus largement, à l'échelle du pôle métropolitain voire au sein de la coordination régionale des présidents de conseils de développement des Hauts de France dont nous faisons partie.
- Une force de propositions, promoteur de la culture de la participation grâce à l'engagement au service des autres.

Le Conseil de développement, par délibération du conseil communautaire, est composé de 76 membres maximum et d'un élu communautaire référent : Philippe MILOSZYK qui nous a malheureusement quittés récemment. Il est constitué de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'agglomération répartis dans quatre collèges. La désignation de chaque représentant s'est faite par l'intermédiaire de sa structure qui a fait acte de candidature. C'est un engagement bénévole et la diversité de ses membres constitue une richesse !

Conformément au règlement intérieur, un Bureau est constitué pour assurer le bon fonctionnement.

Enfin, le Conseil de développement établit un rapport annuel d'activités qui est présenté voire débattu avec les élus. C'est l'objet de ce document.

L'activité du Conseil de Développement n'a démarré dans les faits qu'à la constitution de la nouvelle assemblée, le 15 mai ; les mois précédents ont été consacrés au recrutement des nouveaux membres.

Le Bureau, désormais élargi aux animateurs de commissions, s'est réuni donc quatre fois au cours de l'année 2017 avec comme principaux sujets :

- la mise en place des commissions et des sujets prioritaires.
- le projet de créer un trombinoscope du Conseil de développement afin de faciliter la communication entre les membres.
- la participation du Conseil de développement au PLH (Plan Local de l'Habitat)
- dans le cadre de la fermeture du service de cardiologie de l'hôpital de Béthune, les membres du Bureau ont rencontré individuellement les interlocuteurs concernés par le sujet pour essayer de mieux comprendre la problématique. Le bilan sera restitué lors d'une prochaine réunion.

Trois plénières ont été organisées en 2017 dont la première consacrée à l'installation du nouveau Conseil de développement (*cf. composition en PJ*) et à l'élection du Président et des Vice-présidents en la présence du Président de l'agglomération, M. WACHEUX qui a présenté la nouvelle agglomération et son territoire et les projets à venir, avec notamment l'élaboration d'un nouveau Projet de territoire pour lequel le Conseil de développement sera consulté.

LES TRAVAUX DES COMMISSIONS

*** Commission « Santé » animée par Mme Annie ADANCOURT (1 réunion)**

Le 1er chantier de cette commission est relatif à l'étude réalisée par le cabinet ACSSENTIS, diligentée par l'ARS, en 2015-2016, pour Béthune Est et Béthune Sud sur les recours aux premiers soins et sur la démographie médicale. Ce cabinet a rencontré les partenaires médicaux et para-médicaux sur le territoire pour connaître la répartition des médecins sur ces secteurs et il s'est entretenu avec les élus des communes concernées sur les solutions pouvant être apportées.

Suite à la réunion du 23.11.2017 avec ACSSENTIS, il semble qu'il faut poursuivre la recherche sur les travaux engagés par les collectivités en termes d'accueil des médecins.

Le deuxième chantier concerne « les soins sur ordonnance ». Ce dispositif a été légiféré en 2016 pour permettre aux médecins d'ordonner à leurs patients, atteints de pathologies chroniques définies dans une liste établie, de pouvoir accéder à des activités physiques pour leur permettre de diminuer les symptômes de leur maladie.

Pour mettre en place ce dispositif, il faut que la collectivité ou l'intercommunalité décide de dédier spécialement du personnel et d'avoir un certain nombre d'équipements, qui permettent d'accueillir ce type de public. Il faut s'appuyer sur les structures de prévention existantes afin de connaître les actions mises en place.

Le troisième chantier concerne la disparition du service de cardiologie à l'hôpital de Béthune. Les médias s'en sont largement fait écho dans des termes préoccupants

L'objectif est de comprendre la situation et de répondre à la question majeure qui est : le devenir du centre hospitalier de Béthune-Beuvry.

*** Commission « Transports » animé par M. Jean-Louis LUGEZ (2 réunions)**

Une première réunion s'est tenue le 26 octobre 2017 pour faire le point sur la situation «transport-mobilité» :

- Travaux du BHNS :

Les conséquences des travaux pour les riverains et les professionnels, les indemnités, les tracés des BHNS qui ne desservent pas beaucoup les zones industrielles

(alors qu'elles financent en partie le BHNS), la ligne Bulle2 qui ne dessert plus la Place Clémenceau de Béthune (pôle important pour les usagers du quotidien, les activités, les commerces, les scolaires, ...), avec également la question de la desserte du lycée de travaux publics de Bruay (gare de Vis-à-Marles), ...

- Le transport ferroviaire :

Le TGV, notamment la pérennité de la desserte de l'agglomération (en gare de Béthune), importante pour l'économie du territoire, son industrie, son tourisme... ainsi que les aménagements prévus aux abords de la gare.

La ligne Béthune-Saint Pol, axe structurant important pour l'Ouest de notre territoire qui sera fermée pendant environ 2 ans pour modernisation (inquiétude pour sa réouverture), avec mise en place de bus de substitution pendant les travaux (risque de désagréments pour les usagers).

- Les Voies Navigables avec l'aménagement du port de Béthune qui devrait apporter du volume d'affaire et un dynamisme plus important.

- Les autres moyens de mobilité ont également été abordés : les piétons, les marcheurs, les cyclistes, le covoiturage, ...et la liaison routière entre l'agglomération et Lille qui pose toujours autant de problèmes.

La réunion « Transport » du 7 décembre 2017 consacrée aux problèmes ferroviaires avec la participation de Monsieur Pierre-Minh PHUNG CONG, Secrétaire Général aux Affaires Territoriales, Direction régionale SNCF Mobilités TER Hauts-de-France portait sur le transport ferroviaire dans notre agglomération et les perspectives pour les années à venir pour :

- les TER (gares, lignes desservies, travaux en cours, ...)

- la desserte TGV de la gare de Béthune

- le transport-fer de marchandises desservant nos entreprises et le port fluvial de Béthune

- les projets et développements éventuels actuellement à l'étude

Il faut savoir que la Région est également partie prenante.

*** Commission « Emploi/Formation/Jeunesse » animée par M. Mathieu HAUER (1 réunion)**

La réunion a eu lieu le 16.11.2017 a porté sur la fracture numérique avec ;

- la présentation d'une étude sociologique de notre territoire fasse à l'arrivée du tout numérique (3 fossés : générationnel, social et culturel).

D'après les données INSEE, 50% des personnes de notre territoire pourraient être impactées par la fracture numérique car elle a tendance à toucher les personnes de plus de 55 ans. De plus, nous sommes un territoire qui a souffert socialement et qu'il n'y a pas eu cette approche numérique qui s'est effectuée de manière égale sur tout le territoire.

- une intervention de Maurice MONOKY, Directeur de l'AFP2I, centre de formation qui s'est vu décerner le label « grande école du numérique » qui a présenté toutes les contraintes que l'on rencontre aujourd'hui avec l'arrivée du tout.

La question est la suivante : comment fait-on sur notre territoire qui est majoritairement rural avec des difficultés réelles d'accès aux services notamment sur le numérique, comment faire un accompagnement des personnes fragilisées qui ne sont pas autonomes face au numérique ?

C'est un sujet transversal qui concerne d'autres thématiques telles que la santé, l'emploi qui va demander beaucoup de reconversion qui sera peut-être plus destructeur que créateur d'emplois. Donc quel virage peut-on prendre sur notre territoire ? Avec l'arrivée de la fibre optique sur le territoire, il faut peut-être revoir la question du télétravail à domicile ou dans des centres décentralisés afin de garder l'esprit de d'équipe.

C'est aussi un moyen pour les campagnes de garder sa population.

Il faut aussi qu'il y ait du développement économique local car tout est lié et interdépendant.

*** Commission « Patrimoine, Culture, Tourisme » animée par Mme Geneviève COILLIOT-LUGEZ (2 visites)**

La première visite a eu lieu le 13 septembre 2017 pour visiter le « Chardonnay d'Haillicourt » sur le terroir viticole n°9 de la fosse 2bis » puisque les vendanges ont été avancées de près d'un mois. C'est Monsieur le Maire, M. FOUCAULT, ancien paysagiste, qui a reçu les membres du Conseil de développement.

La 2ème visite s'est déroulée au Labanque le 5 octobre pour voir l'exposition « Intériorités », deuxième temps fort de « La traversée des inquiétudes », adaptée de la pensée de l'écrivain et philosophe français Georges BATAILLE. Cette remarquable exposition est visible jusqu'au 18 février 2018 et réunit 11 artistes.

Le 14 octobre 2017, la Métropole Européenne de Lille a été nommée Capitale Mondiale du Design 2020. Ce qui veut dire un afflux de tourisme pour cet événement ; il serait donc intéressant de réfléchir sur ce que notre agglomération peut mettre en valeur en matière de tourisme et de patrimoine comme par exemple les reconstructions Art Déco, la piscine de Bruay, les quais des mines : ceux de Marles, Bruay (à Béthune), de Noeux-Les-Mines (à Beuvry), et de Béthune (à Violaines). Ils sont tous très différents architecturalement.

Projet de visite d'un immeuble à Douvrin « basse consommation ».

La guerre 14-18 va fêter son centenaire et c'est avec Jean-Pierre PAKULA que la commission va travailler ce sujet. Mme LUGEZ voudrait que soient repérés les militaires (morts pour la France) et inhumés dans les tombes privées des cimetières communaux. Une association a commencé ce travail en utilisant le numérique.

*** Commission « Communication » animée par M. Christian LARIVIERE (1 réunion)**

La première réunion du 14 septembre 2017 a eu pour objet d'évoquer la réalisation et le contenu d'un trombinoscope qui permettra de mieux faire connaissance. Il sera distribué aux membres sous format papier et mis en ligne sur Internet.

Le deuxième chantier concernait la réalisation du nouveau logo du Conseil de développement en lien avec le service « Communication » de l'agglomération qui, tout en reprenant la nouvelle charte couleur de l'agglomération, doit rester reconnaissable.

Le troisième chantier est la lettre d'information qui va être réactivée pour faire part des travaux des commissions, des sujets qui occupent le Conseil et sera diffusée aux membres du Conseil de développement et aux élus communautaires.

*** Commission « Environnement » animée par M. Vincent MOLCRETTE (1 réunion)**

Lors de cette première réunion il a été question de définir l'attractivité de notre territoire et ses limites.

Au sein de notre Conseil, nous pouvons parler des problèmes liés au manque d'attractivité pour solutionner les blocages, mais il est vrai que la part importante de la ruralité dans le paysage de l'agglomération doit être mis en avant dans notre communication vers l'extérieur.

Il est important que les élus connaissent certaines sources de financement permettant le développement de leur commune. Il existe la Caisse des dépôts et consignations dont la représentation du Groupe en région Hauts-de-France est le Bpifrance.

L'environnement c'est aussi des formations liées à l'environnement. Il en existe quelques-unes dans notre agglomération. La jeunesse et l'environnement sont l'avenir de

notre territoire, il est important que les jeunes soient de plus en plus formés à l'environnement.

Les formations vont du CAP au BAC+5.

PROJETS DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Le Conseil de développement souhaite être impliqué et partie prenante dans plusieurs dossiers importants pour le territoire, à savoir :

- l'élaboration du futur Projet de Territoire

- la révision du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) : en effet, depuis le 1er Janvier 2018, l'agglomération devient structure compétente en matière de SCOT puisque le Syndicat Mixte (SMESCOTA) a disparu. Des membres du conseil vont participer aux réunions thématiques mises en place (Habitat, Environnement, Mobilités, Attractivité, Agriculture/Consommation Foncière, Développement Economique, Hydraulique)

- le nouveau Plan de Déplacements Urbains (PDU) : pour lequel le Conseil de développement va faire des propositions.

Bien entendu, il nous faut continuer à développer et à renforcer la communication tant à l'interne entre les membres du Conseil qu'à l'externe c'est-à-dire avec les élus et les structures membres mais aussi les acteurs de notre territoire.

CONCLUSION

Comme vous le constatez, le conseil de développement poursuit sa mission avec enthousiasme et détermination. Nous souhaitons que notre travail réalisé contribue à enrichir celui des élus communautaires pour un but commun: le bien être et le mieux vivre ensemble de tous nos concitoyens sur nos 100 communes du territoire.